



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CARACOL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CARACOL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association CARACOL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARACOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles

nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 28 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
AECCELIS

Frédéric Marrot

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	8 947	2 498	6 449	8 238
	Autres immobilisations corporelles	10 557	6 014	4 543	6 931
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	753		753	600
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	16 557		16 557	5 056
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	36 813	8 511	28 302	20 825
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	60 066	43 409	16 657	29 510
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	334 156		334 156	41 851
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	119 808		119 808	206 066
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 339		3 339	5 968
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	517 368	43 409	473 959	283 395
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		554 181	51 920	502 261	304 220

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	25 000	25 000
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	25 000	25 000
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	REPORT À NOUVEAU	18 437	30 671
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	11 288	-12 234
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		54 725	43 437
AUTRES F.P.	Avances conditionnées		
	Produit des émissions de titres participatifs		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
	Total fonds reportés et dédiés (II)		13 515
	Fonds dédiés reportés		13 515
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		13 515
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	27 827	
	TOTAL PROVISIONS (III)	27 827	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 945	22 929
	Emprunts et dettes financières diverses	45 255	29 780
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 712	74 376
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	153 798	65 881
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres emprunts obligataires		
	Autres dettes		2 006
	Produits constatés d'avance	87 000	52 295
	TOTAL DETTES (IV)	419 710	247 268
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		502 261	304 220

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		367
	Total des ventes de biens et services	594 382	353 919
	Vente de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	594 382	353 919
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs	1 099 164	783 112
	Concours publics et subventions d'exploitation	683 107	476 949
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	105	
	Mécénat		11 745
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	415 952	294 418
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 679	7 256
	Utilisations des fonds dédiés	13 515	
	Autres produits	4 163	2 685
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 712 903	1 147 338
	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Autres achats et charges externes	787 275	600 661
	Aides financières		
	Impôts, taxes, et versements assimilés	28 956	14 280
	Salaires et traitements	613 450	383 582
	Charges sociales	194 209	129 357
	Dotations aux amortissements et aux provisions	32 608	2 741
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	43 409	15 596
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Report des fonds dédiés		13 515
	Autres charges	337	429
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 700 244	1 160 162
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		12 659	-12 824

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	31	864
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		31	864
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	178	240
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		178	240
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		-146	624
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		12 513	-12 199
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	41	35
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 184	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 225	35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 225	-35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		1 712 934	1 148 203
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		1 701 647	1 160 437
EXCÉDENT OU DÉFICIT		11 288	-12 234
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	144 000	131 043
	TOTAL	144 000	131 043
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Charges de prestations en nature		
	Personnel bénévole	-144 000	-131 043
TOTAL		-144 000	-131 043

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **502 261,45 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 11 287,59 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2024, l'association a enregistré une augmentation de ses revenus, principalement due à l'ouverture de nouvelles colocations, ainsi qu'à une hausse des subventions et des contributions financières. Pour l'année budgétaire 2025, l'association a préparé un budget équilibré en se basant sur la reconduction des ressources existantes et sur l'acquisition probable de nouvelles sources de financement. En anticipant une pression accrue sur les dépenses publiques à venir, l'association envisage une diminution potentielle des aides actuellement reçues. Face à cette perspective, elle se concentre sur la maîtrise des dépenses et cherche activement de nouvelles sources de financement, telles que des partenariats privés, des appels à projets et le mécénat, pour assurer la continuité de ses activités et maintenir son équilibre financier.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association CARACOL favorise la création de colocations interculturelles où habitent ensemble des personnes ayant le statut de réfugié, et tout public rencontrant des difficultés d'accès au logement ou ayant vocation à développer dans une colocation un projet ayant pour objet l'intégration de ce public.

CARACOL a également vocation à développer et favoriser toute initiative permettant la rencontre et le développement d'un commun autour de projets artistiques, culturels, entrepreneuriaux ou scientifiques afin de favoriser l'intégration des personnes réfugiées.

Nature des activités réalisées et description des moyens mis en oeuvre

L'association a pour coeur de métier la captation de bâtiments vacants dans le but d'habitation. Le partage d'un même logement, sur un temps, entre des réfugiés ayant récemment acquis le statut et des personnes insérées peut faciliter l'insertion par la création de liens, par la transmission des normes et d'une culture qui permettront aux personnes réfugiées de valoriser leurs savoirs. Le lieu vacant peut devenir un logement temporaire et un catalyseur de projets développés en commun.

Le rôle de l'association est celui d'un intermédiaire entre les associations chargées de l'accompagnement des personnes réfugiées, l'Etat, les collectivités qui cherchent des solutions durables à l'insertion de ce public et les bailleurs qui ont un intérêt à réduire la vacance de leur parc. L'association mobilise sa communauté autour des projets professionnels, artistiques, culturels, sociaux et entrepreneuriaux de l'ensemble de ses résidents, afin de favoriser une sortie vers une solution de logement adapté. Elle propose également son expertise aux entreprises et organismes publics. Enfin, elle enrichit le répertoire public lié à l'asile en effectuant de la sensibilisation.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d’immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d’achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d’acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Les autres créances sont essentiellement composées de :

- Solde des subventions d'exploitation à recevoir 114 330 euros
- Solde des contributions financières à recevoir 183 790 euros.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements retraites n'ont pas donné lieu à comptabilisation en raison du manque d'ancienneté des salariés, et de l'absence de salariés proches de l'âge légal de départ à la retraite.

Provision pour congés payés lors d'arrêt maladie non professionnel

L'association n'a pas identifié de personnes concernée par la loi DDADUE. Par conséquent, aucune provision n'a été constatée.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Avec impact :

Néant.

Autres informations

Subventions, contributions financières et mécénat

Les produits sont inscrits en compte de résultat selon les conventions et l'état d'avancement des charges correspondantes. Ces sommes sont suivies en interne par l'association.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...	8 947			8 947
Autres immobilisations corporelles	11 496	1 788	2 727	10 557
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	5 056	11 501		16 557
Autres immobilisations financières	600	153		753

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...	708	1 789		2 498
Autres	4 565	4 176	2 727	6 014
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières	16 557	16 557		
Clients douteux	43 409	43 409		
Autres créances clients	16 657	16 657		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...	6 042	6 042		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	9 500	9 500		
Divers	114 330	114 330		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	204 283	204 283		
Charges constatées d'avance	3 339	3 339		
TOTAL	414 117	414 117		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 339	
TOTAL	3 339	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	25 000				25 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	30 671	-12 234			18 437
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 234	12 234	11 288		11 288
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	43 437		11 288		54 725

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	Cloture de l'exercice
Subventions d'exploitation	13 515		13 515		
Contributions financières d'autres ...					
Ressources liées à la générosité d...					
TOTAL	13 515		13 515		

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Une reprise de fonds dédiés a eu lieu au cours de l'exercice pour 13 515 euros.

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable au début d'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture
PMUP		27 827		27 827

Provision pour risque sur financement PMUP.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...	15 945	7 047	8 898	
Emprunts et dettes financières div...	45 255	45 255		
Fournisseurs et comptes rattachés	117 712	117 712		
Personnel et comptes rattachés	35 197	35 197		
Sécurité Sociale et autres org. soci...	88 587	80 507	8 080	
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 014	30 014		
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	87 000	87 000		
TOTAL	419 710	402 732	16 978	
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...	6 894			
Montant des emprunts et dettes c...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	87 000	
TOTAL	87 000	

Fonds propres avec droit de reprise

L'association a bénéficié sous forme de contrat d'apport associatif le 23/06/2022 d'un financement en fonds propres par le Fonds Territorial Paris Initiative Entreprise via l'association France Active.

Ce financement d'un montant de 25 000 euros est remboursable en 4 échéances annuelles de 6 250 euros.

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Subventions :

- Union Européenne : 42 932€
- Etat : 382 501€
- Collectivités territoriales : 187 674€
- CAF : 70 000€
- Total : 683 107€

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	6 128	
Etat - Produits à recevoir	9 500	
TOTAL	15 628	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parve...	38 924	
Personnel - Dettes provisionnées ...	34 327	
Organismes sociaux - Charges so...	11 498	
État - Charges à payer	27 736	
TOTAL	112 485	

Honoraires CAC

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024 se sont élevés à 6 120 euros TTC.

Contributions volontaires en nature

L'association a valorisé 12 000 heures de bénévolat au taux horaire de 12€ soit 144 000€.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

La rémunération de Madame Pauline Terestchenko, Présidente de l'association, s'est élevée à 6 200 euros nets, soit un montant brut de 7 850 euros au titre de l'exercice 2024.

La rémunération de Monsieur Simon Guibert s'est élevée à 8 303 euros nets, soit un montant brut de 11 538 euros au titre de son mandat de Président en 2024.

Informations complémentaires

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.